

Au Palais

NOTES DE Me FORTUNAT BOURBONNIERE, c. r.

(1er ARTICLE)

SOMMAIRE. — Ce que sont ces notes. — Conseils généraux. — Laissons parler le client. — Prenons des notes. — Interrogeons plusieurs fois. — Les qualités d'une bonne plaidoirie, d'après l'*Art poétique*. — La correction du langage au Palais. — Du tact et de la courtoisie. — Des convenances du langage par rapport à la cause. — L'importance du début dans une plaidoirie. — Il convient d'étudier son juge. — Le rôle de l'avocat-conseil. — Il convient qu'il parle le premier. — Les devoirs du juge, d'après le chancelier Bacon.—A suivre.

SOUS ce titre général *Au Palais*, M. l'avocat Fortunat Bourbonnière, du barreau de Montréal, nous fait, à la *Revue Canadienne*, l'honneur de nous communiquer une série de réflexions, aussi suggestives qu'intéressantes, qui sont le fruit de ses recherches et de ses études sur les difficultés et l'art de plaider. Elles nous ont paru devoir intéresser non seulement les disciples de Thémis que nous avons l'avantage de compter au nombre de nos lecteurs, mais encore tous ceux qui ont à traiter avec le public et surtout à faire des discours. M. Bourbonnière, en homme pratique et pressé, ne s'est guère mis en peine de donner à ses notes une rédaction définitive. Il ne nous en voudra pas de le faire pour lui. Il nous accordera bien que le ton d'un article de revue le demande impérieusement.